

**Séance du 10 décembre 2025**

**PRESENTS** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;  
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,  
Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,  
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,  
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,  
DEJAEGHERE N., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

---

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Considérant l'affiliation de la commune à l'I.M.S.T.A.M;

Considérant le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil Communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune à l'Assemblée Générale ordinaire de l'IMSTAM du 16 décembre 2025;

Que le Conseil doit, dès lors se prononcer sur le contenu des points 1 à 7 de l'ordre du jour de cette assemblée générale et pour lequel il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre ce dernier au suffrage du Conseil communal de la commune de Bernissart ;

**DECIDE d'approuver :**

Art.1 :

**Par .....** le point 1 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2025.

**Par .....** le point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Sortie et nomination de Membres du Conseil d'administration de l'IMSTAM.

**Par .....** le point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Composition des différents organes de gestion : bureau exécutif, Comité d'audit et Comité de rémunération.



**Par .....** le point 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Approbation du contenu minimum du Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration, Bureau exécutif et Comité de rémunération, ainsi que des délégations de pouvoirs du Conseil d'administration au Bureau exécutif et à la Fonction dirigeante locale.

**Par .....** le point 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Fixation des rémunérations et jetons de présence, de la Présidence, vice-Présidence et administrateurs dans les limites fixées par l'article L5311-1 du CDLD et sur recommandation du Comité de rémunération du 15/10/2025 au Conseil d'administration.

**Par .....** le point 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Plan stratégique 2026-2028.

**Par .....** le point 7 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM à savoir : Budget 2026-2028.

Art.2 : De charger ses délégués à cette Assemblée, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance de ce jour.

Art.3 : Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IMSTAM, rue du Viaduc, 52 à 7500 TOURNAI et aux différents services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN

